

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 29 juin 2022
- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2
Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU VILLAGE ARTISANS DANS LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA CHICANE » A NIEUL-SUR-L'AUTISE (RIVES-D'AUTISE) : AVENANT N°1 LOT N°1

Monsieur le Président expose qu'un avenant doit être conclu avec la SARL RINEAU TP, titulaire du lot n°1, « Terrassement -Abords - VRD », du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2021CC_07_146 approuvant les marchés de travaux pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise),

Considérant que le lot n°1 « Terrassement -Abords – VRD » du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), a été attribué à la SARL RINEAU TP de Maillezais (85420),
Considérant qu'un avenant doit être conclu avec la société titulaire de ce lot, afin d'intégrer des prestations supplémentaires relatives à la mise en place d'une pompe de relevage pour adaptation des niveaux du terrain naturel,

Considérant que ces prestations représentent une plus-value de 2 239.00 € HT, soit 2 686.80 € TTC,

Considérant que le montant initial du marché pour ce lot 1 était de 66 708.24 € HT, soit 80 049.89 € TTC,

Considérant que le montant de cet avenant n°1 s'élève à un montant de 2 239.00 € HT,

Considérant que le nouveau montant du marché suite à cet avenant se chiffre à 68 947.24 € HT, soit 82 736.69 € TTC,

Considérant que cet avenant représente une plus-value de 3.36 %,

Monsieur le Président, après avoir demandé à Madame RINEAU, Maire de Maillezais de se retirer, demande au Conseil de Communauté :

- D'approuver l'avenant n°1 avec la SARL RINEAU TP, titulaire du lot n°1 « Terrassement -Abords – VRD » du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 avec la SARL RINEAU TP, titulaire du lot n°1 « Terrassement -Abords – VRD » du marché pour l'extension du village artisans dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature dudit avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILTON

A black ink signature of Stéphane GUILTON, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_128-DE